

**FORMULAIRE D'EXONERATION DU DROIT DE DECHARGE**  
**POUR LES DECHETS D'AMIANTE CIMENT**  
**AU CSDU DE WEITBRUCH**

Le Maire de la commune de \_\_\_\_\_  
Atteste que les déchets d'amiante-ciment apportés par Madame, Monsieur :

Proviennent de la destruction ou de la rénovation d'un bâtiment à usage privé  
(non agricole) situé \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.

La déclaration de ces travaux a été faite à la mairie en date du : \_\_\_\_\_  
et est enregistrée sous le n° : \_\_\_\_\_

La surface des plaques d'amiante-ciment à éliminer représente environ, \_\_\_\_\_ m2.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom, cachet et signature :

Le Maire \_\_\_\_\_

**NOTA :**

Pour toute quantité supérieure à 20 m2, il est IMPERATIF de téléphoner au SMITOM pour annoncer l'opération.

Les plaques d'amiante-ciment ne doivent pas être coupées et si possible non cassées.

**RAPPEL :**

**SONT EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :**

Abri de voiture, toiture de maison d'habitation, auvent, petite dépendance d'usage privé, abri de jardin ...

**NE SONT PAS EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :**

Tous les produit d'un bâtiment ayant été utilisé à des fins commerciales (ex. : exploitation agricole, industrie, commerce, atelier de réparation ...)

Si vous avez besoin d'autres informations téléphonez au 03.88.72.14.76 (de 8H00 à 15H00)